

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme à la norme ISO 11014 - 2009

### 1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION et DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- Nom du produit : **Sable Huilé SAPSOL / Réf. 30L.SH**
- Emploi de la substance / de la préparation : **Préparation**
- Fournisseur :  
**Ets ALAIN COMPAS SA**  
74 RUE VERNOUILLET – BP12-51871 REIMS CEDEX  
Tél : 03.26.85.20.84 - Fax : 03.26.85.66.40  
Email : [info@compas-alain.fr](mailto:info@compas-alain.fr)

### 2-IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers : **Néant**
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :  
**Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.**
- Système de classification : **La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.**

### 3-COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Description : **Sable et Huile.**
- Composants Dangereux : **Néant.**
- Indications complémentaires: **Aucune phrase risque nécessaire.**

### 4-PREMIERS SECOURS

- Remarques générales : **Aucune mesure particulière n'est requise.**
- Après inhalation excessive : **Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**
- Après contact avec la peau : **En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**
- Après contact avec les yeux : **Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières.**
- Après ingestion : **En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.**

### 5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : **CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**
- Equipement spécial de sécurité : **Aucune mesure particulière n'est requise.**

## 6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Les précautions individuelles : **Pas nécessaire.**
- Mesures pour la protection de l'environnement : **Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surfaces et dans les nappes d'eau souterraines.**
- Méthodes de nettoyage/récupération : **Recueillir par moyen mécanique.**
- Indications supplémentaires : **Aucune substance dangereuse n'est dégagée.**

## 7-MANIPULATIONS ET STOCKAGE

### Manipulation

- Précautions à prendre pour la manipulation : **Aucune précaution particulière n'est requise.**
- Préventions des incendies et des explosions : **Aucune mesure particulière n'est requise.**

### Stockage

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : **Aucune exigence particulière.**
- Indications concernant le stockage commun : **Pas nécessaire.**
- Autres indications sur les conditions de stockage : **Stocker au sec.**

## 8-CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : **Sans autre indication, voir point 7.**
- Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail : **Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.**
- Remarques supplémentaires : **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**
- Equipement de protection individuel : **Néant.**
- Mesures générales de protection et d'hygiène : **Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.**
- Protection respiratoire : **Pas nécessaire.**
- Protection des mains : **Pas nécessaire.**
- Matériau des gants : **Sans objet.**
- Protection des yeux : **Pas nécessaire.**

## 9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Indications générales

- Forme : **Solide.**
- Couleur : **Selon désignation du produit.**
- Odeur : **Caractéristique.**

### Changement d'état

- Point de fusion : **Non déterminé.**
- Point d'ébullition : **Non déterminé.**

### Autres données

- Point d'inflammation (éclair) : **Non applicable.**
- Température d'inflammation : **Non applicable.**
- Auto-inflammation : **Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**
- Danger d'explosion : **Le produit n'est pas explosif.**
- Densité : **Non déterminée.**
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : **Insoluble.**

## 10-STABILITE ET REACTIVITE

- Décomposition thermique / conditions à éviter : **Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**
- Réactions dangereuses : **Aucune réaction dangereuse connue.**
- Produits de décomposition dangereux : **Pas de produit de décomposition dangereux connus.**

## 11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

- Effet primaire d'irritation de la peau : **Pas d'effet d'irritation.**
- Effet primaire des yeux : **Pas d'effet d'irritation.**
- Sensibilisation : **Aucune sensibilisation connue.**

### Indications toxicologiques complémentaires

- **Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit n'est pas soumis à aucune obligation de marquage.**
- **En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.**

## 12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Indications générales

- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : **Peu polluant.**
- Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13-CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Produit

- Recommandation : **De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**

### Emballages non nettoyés

- Recommandation : **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**

## 14-INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)(transfrontalier) :

- Classe ADR / RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

- Classe IMDG : -
- Polluant marin : non

Transport aérien ICAO TI et IATA DG

- Classe ICAO/IATA : -

## 15-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CEE

- **Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.**
- **Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.2008/58/CE (30eme ATP) : 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE.**

Identification particulière de certaines préparations

- **Fiche de donnée sécurité disponible sur demande pour les professionnels.**

74 RUE VERNUILLET – BP12-51871 REIMS CEDEX 3

Tél 03.26.85.20.84 - Fax : 03.26.85.66.40 – Email : [info@compas-alain.fr](mailto:info@compas-alain.fr)

## 16-AUTRES DONNEES

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Dénégations des garanties explicites ou implicites :**

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.